



Impact Assessment
Agency of Canada

Ontario Region
600-55 York Street
Toronto ON M5J 1R7

Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Région de l'Ontario
600-55 rue York
Toronto ON M5J 1R7

22 octobre 2021

Envoyé par courriel

Chef Régis Pénosway
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik
C. P. 5206
Kitcisakik Val-d'Or QC J9P 7C6
<adresse de courriel caviardée>

Chef Régis Pénosway :

Objet : Prochaines étapes de la phase de planification de la possible évaluation d'impact fédérale du projet proposé, projet aurifère Upper Beaver

Le 13 septembre 2021, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) a invité la Communauté anicinape de Kitcisakik à présenter des commentaires sur le projet proposé, projet aurifère Upper Beaver, (le Projet). L'Agence fait un suivi auprès de la Communauté anicinape de Kitcisakik à propos de la récente période de commentaires du public, tenue du 13 septembre 2021 au 4 octobre 2021. S'appuyant sur les commentaires reçus de groupes autochtones, des autorités fédérales, des ministères provinciaux et du publique, l'Agence a élaboré un résumé des enjeux associés au projet, qui a été transmis au promoteur et affiché sur le Registre, au lien suivant :

iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations/proj/82960#keyDocumentsTable

L'Agence s'attend à recevoir la description détaillée du projet du promoteur au plus tard le 12 novembre 2021. L'Agence tiendra alors compte de la description détaillée du projet présenté par le promoteur y compris les mesures prises par le promoteur pour aborder les questions soulevées dans le résumé des enjeux et déterminera ensuite s'il y a lieu d'entreprendre une évaluation d'impact fédérale conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact*. L'Agence effectuera un suivi auprès de la Communauté anicinape de Kitcisakik pour communiquer cette décision et préciser la part accordée aux commentaires reçus pendant la période de commentaires.

Délais prévisibles de la phase de planification

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des délais prévisibles des étapes restantes de la phase de planification du Projet. Les échéanciers respectent le *Règlement sur les renseignements et la gestion des délais* :

.../2



Activité	Délai prévu
<ul style="list-style-type: none">Le promoteur présente à l'Agence une description détaillée du projet et donne une réponse aux questions du résumé des enjeux.	12 novembre 2021
<ul style="list-style-type: none">L'Agence étudie la description détaillée du projet, y compris la réponse du promoteur au résumé des enjeux, et s'assure que le promoteur a fourni tous les renseignements exigés par le <i>Règlement sur les renseignements et la gestion des délais</i>.	22 novembre 2021
<ul style="list-style-type: none">L'Agence tient compte des commentaires reçus des collectivités autochtones, entre autres facteurs, dans sa décision relative à une évaluation fédérale d'impact.L'Agence dépose au Registre canadien d'évaluation d'impact sa décision relative à l'évaluation d'impact et fournit les motifs de sa décision.L'Agence envoie une lettre pour aviser les collectivités autochtones de la décision relative à l'évaluation d'impact fédérale et de toute étape subséquente.	22 novembre 2021
<ul style="list-style-type: none">L'Agence envoie une lettre pour aviser les collectivités autochtones des commentaires reçus pendant la période de commentaires qui ont été pris en compte.	décembre 2021

Des renseignements supplémentaires sur les activités de participation des Autochtones sont fournis dans le Guide du praticien sur les évaluations d'impact fédérales, accessible sur le site web de l'Agence à : canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/guide-participation-autochtones-ei

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi à upperbeaver@iaac-aeic.gc.ca ou au 647-355-7318.

Cordialement,

<Original signed by>

Spencer Roth
Analyste de projets

c.c.: James Papatie, Conseil des Aninicinapek de Kitcisakik